

Triangle azur: première rencontre officielle sur processus de Bologne

Communiqué de presse – 22 octobre 2002

Pour la première fois depuis sa création en février dernier, le Conseil des rectorats du Triangle azur (convention entre les universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel) a réuni mercredi l'ensemble de ses doyens. Parmi les objectifs de cette rencontre: discuter d'une réforme coordonnée de l'enseignement dans le cadre du processus de Bologne.

Le Conseil des rectorats des trois universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel a présenté mercredi à l'ensemble de ses doyens un projet de recommandations sur la mise en oeuvre du processus de Bologne. Les trois institutions tiennent en effet à agir de manière concertée pour assurer deux objectifs principaux: la mobilité des étudiants et la qualité des diplômes.

Parmi ses recommandations, le Conseil des rectorats suggère notamment d'introduire les Bachelors et Masters dès 2004. Mais au-delà des aspects techniques, les discussions ont principalement porté sur les conditions de réalisation de cette réforme majeure des cursus d'enseignement et ont débouché sur les conclusions suivantes:

La mise en place de nouvelles filières d'enseignement implique un important travail de la part des facultés romandes qui auront besoin de moyens financiers supplémentaires d'ici 2004. En effet, contrairement à certaines hautes écoles de Suisse alémanique qui estiment pouvoir réaliser les réformes rapidement et sans coût supplémentaire, les Universités du Triangle Azur veulent saisir l'occasion de cette mise en oeuvre pour revoir leurs filières en profondeur. Le Conseil des rectorats prévoit à ce titre de solliciter les cantons et la Confédération.

En outre, les universités du Triangle azur demandent que des recommandations fédérales soient adoptées et qu'un cadre juridique clair soit disponible.

Cette première séance qui a permis aux divers acteurs de faire connaissance et de réfléchir ensemble à des problématiques communes a été très constructive. A ce titre, le Conseil des rectorats a souhaité poursuivre la réflexion et a demandé aux doyens de lui soumettre leurs remarques et suggestions sur le projet de recommandations, un inventaire des problèmes qui se posent ainsi que des propositions de calendrier pour la mise en place du processus de Bologne.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter:
Michel Rousson, vice-recteur, Université de Neuchâtel,
au tél. 032 718 10 26

Informations concernant le processus de Bologne

Genève, Lausanne et Neuchâtel, le 22 octobre 2002